

Neuchâtel renforce son dispositif pour les cas de rigueur

Le canton de Neuchâtel renforce les aides aux entreprises touchées par la crise sanitaire. L'enveloppe budgétaire est désormais de 159 millions de francs, dont 24 millions de part cantonale.



L'Hôtel DuPeyrou côté jardin, à Neuchâtel

Bild: David Mark / Pixabay

«Les récentes annonces du Conseil fédéral, concernant les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 5 millions de francs et pour lesquelles la Confédération prend en charge l'intégralité de l'aide, permettent de libérer des fonds cantonaux», a indiqué jeudi l'Etat de Neuchâtel. Cela a permis «d'accroître le niveau possible du soutien pour de nombreuses entreprises.»

Le canton de Neuchâtel continue de privilégier les aides à fonds perdus aux prêts et autres cautionnements. Pour les cas de rigueur basés sur la perte de chiffre d'affaires, le pourcentage minimum pris en charge pour l'aide dans le cas d'une baisse de chiffre d'affaires de 40% passe de 4 à 6%.

Le taux maximum du soutien s'élève à 20% (anciennement 10%) dès une perte de chiffre d'affaires de 70% (anciennement 60%), ce qui correspond au maximum admis par la Confédération. Le plafond de 500'000 francs par dossier est porté à 1 million de francs. Pour les entreprises fermées d'autorité, l'aide maximale passe de 40'000 francs à 50'000 francs par mois de fermeture.

35 millions déjà versés

Le but du renforcement de ces soutiens est de les aider à passer ce cap difficile qui se prolonge. «L'économie neuchâteloise doit être prête à se redéployer dès que les conditions sanitaires le permettront», a déclaré Jean-Nathanaël Karakash, chef du Département de l'économie et de l'action sociale, cité dans le communiqué.

Au 27 avril, les aides au titre des cas de rigueur dans le canton de Neuchâtel concernent 707 entreprises pour un montant total de 53,7 millions de francs, dont 35 millions ont été versés et 18,7 millions sont en cours de versement. Les aides concernent principalement les secteurs de la restauration (65%), de l'hôtellerie-hébergement (10%), des centres de sports et loisirs (3%) et de l'industrie horlogère (2%). (htr/axw)

Publiziert am Donnerstag, 29. April 2021